Compte rendu

L'an deux mil dix, le 22 juin 2010, à vingt et une heures.
Le Conseil Municipal dûment convoqué, par son Maire, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël BARBAROSSA, Maire.

NOM	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
BARBAROSSA Raphaël	Maire	Présent		
SAINTE-BEUVE Dominique	Maire Adjoint	Présent		
MONTEIL Marie-France	Maire Adjoint	Présent		
CRUBEZY Jean-Claude	Maire Adjoint	Présent		
PINAUD Patricia	Maire Adjoint	Présent		
RODRIGUES Corine		Présent		
SIMON Cécile		Présent		
TRIFOGLIO Elizabeth		Présent		
LOURS Gisèle		Présent		
VILTET Françoise		Présent		
TURBAN Jean-Claude		Présent		
GRAF Alexis		Présent		
LYEUTE François-Xavier		Présent		
SILBERMAN Stéphane			Excusé	SIMON Cécile
BONTEMPS Jean-Marie			Excusé	CRUBEZY Jean-Claude
COUVINEAU Alain		Présent		
DODACKI Christophe		Présent		
SPECQUE Laurent		Présent		
PINTO Raoul			Excusé	
TOTAUX		**16**	**3**	**2**

Secrétaire de Séance : Mr Christophe DODACKI

En exercice	Présents	Procurations	Nombre de voix	Absents
19	**16**	**2**	**18**	**3**

OBJET : Compte rendu du C.M. du 30 mars 2010

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 30 mars 2010.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE

D'ADOPTER le compte rendu de la séance du 30 mars 2010.

JURY D'ASSISE 2011

Séance du Conseil Municipal du 22 juin 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté du 12 avril 2010, Monsieur le Préfet du Val d'Oise fixe le nombre de jurés à 1 pour la composition de la liste annuelle des 899 jurés appelés à siéger, en 2011, à la Cour d'Assises de Pontoise.

En application de l'article 2 et cet arrêté préfectoral et en vue de constituer la liste préparatoire un tirage au sort public s'effectuera à partir des listes électorales. Le nombre de noms devra être égal au triple du nombre fixé dans l'arrêté. Dans notre cas, 3 personnes doivent être tirées au sort.

En application de l'article 258-1 du code de procédure pénale les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile ne doivent pas être retenues (exclure les jeunes gens nés à partir du 01/01/1988).

Avant de procéder au tirage au sort, Monsieur le Maire en explique les règles :

- tirage d'un chiffre représentant le numéro d'une page de la liste électorale
- tirage d'un chiffre représentant le numéro d'une ligne,

Ceci étant exposé, le tirage au sort public s'effectue.

Le tirage au sort désigne les personnes suivantes :

Mme LAUMONT Corine épouse RODRIGUES
25 Avenue Michel-Ange
95 270 Belloy-en-France

Mlle JAKOPIK Angélique
25 b rue Mirville
95 270 Belloy-en-France

Mme MERCIER Odile épouse MAHE
6 rue de Verdun
95 270 Belloy-en-France

OBJET : Contrat départemental 2010- 2013

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 01 avril adressé à Monsieur le Président du Conseil Général, concernant le projet de contractualisation départemental 2010 à 2013, à savoir :

PROJET DE CONTRAT DEPARTEMENTAL 2010 à 2013

Montant estimatif HT des travaux

2010 ➢ opération restaurant scolaire
locaux péri scolaire……. 586 500,00 Euros

2011 ➢ aménagement de village parc urbain en centre ville…… 293 730,50 Euros

2012 ➢ travaux d'aménagement routier
et de sécurité rue Richambre…….. 268 297,00 Euros

2013 ➢ travaux d'aménagement routier
et de sécurité rue d'Epinay…….. 168 060,00 Euros

Soit un montant total H.T. de ……. ……. 1 317 187,50 Euros
de travaux pour un montant de subvention du Conseil Général de 409 291,36 Euros.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE

D'AUTORISER le Maire à signer le contrat départemental avec Monsieur le Président du Conseil Général, concernant le projet de contractualisation départemental 2010 à 2013, permettant l'obtention d'un montant de subvention du Conseil Général de 409 291,36 Euros étalé sur 4ans.

Et **ADOPTE** le principe du versement direct par le conseil général de l'enveloppe annuelle de commune de Belloy-en-France à hauteur de 20% à destination de la Communauté de Commune Carnelle – Pays de France soit 102 322,84Euros étalé sur 4ans.

OBJET : Conventions Pylône

Monsieur le Maire relie les grands traits des conventions à établir avec SFR, BOUYGUES et ORANGE et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer lesdites conventions.

Pylône 35 mètres pouvant accueillir un 4ème opérateur.

Durée : 12 ans + 6ans de reconduction.

Loyers : SFR 9 400€/an
Bouygues 10 000€/an
Orange 10 000€/an

Indexation de 2% par an des loyers.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer lesdites conventions avec SFR, BOUYGUES et ORANGE.

OBJET : Participation communale aux transport des collégiens belloysiens

Pour l'année scolaire 2010/2011, il est proposé de voter une participation communale de 26€ par élève, identique à celle de l'année précédente, participation versée directement au prestataire transporteur choisi par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE

DE VOTER une participation communale de 26€ par élève, identique à celle de l'année précédente, participation versée directement au prestataire transporteur choisi par le Conseil Général.

OBJET : Choix des entreprises
Travaux d'aménagement d'un parc urbain de centre ville et construction d'un restaurant scolaire et locaux péri scolaires

A la suite d'un appel d'offre restreint concernant des marchés de travaux d'aménagement d'un parc urbain de centre ville et construction d'un restaurant scolaire et locaux péri scolaires.

Après étude de ces dossiers, la commission d'appel d'offres propose de retenir les entreprises des 15 lots sujets au marché en liste jointe.

Le montant des prestations s'élève à : 1 028 049,02 Euros H.T. soit 1 229 546,63 Euros T.T.C, pour les 14 premiers lots, le 15ème lot étant déclaré infructueux et sera soumis à un appel d'offre en procédure adaptée.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces marchés avec les entreprises retenues des 14 lots et à engager une procédure adaptée ou un marché négocié concernant le lot n°15. (liste jointe).

OBJET Rapport annuel SFDE

Monsieur le Maire fait part de l'obligation de présenter au Conseil Municipal un rapport établi, selon le décret n° 95.635 du 05 mai 1995, par le fermier; VEOLIA eau ayant pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2009.

OBJET : Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe de la demande de subvention exceptionnelle de la part de Belloy-en-Fête Belloy-en France destiné à l'achat d'un barnum d'un montant de 1 520€ qui pourra être utilisé pour diverses manifestations.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE

D'allouer une subvention exceptionnelle de 760 Euros à Belloy-en-Fête Belloy-en France destiné à l'achat d'un barnum d'un montant de 1 520€ qui pourra être utilisé pour diverses manifestations.

Le Maire,

Raphaël BARBAROSSA.